



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 65
Reçu en Préfecture le :

Date de mise en ligne : 11/11/2022

certifié exact,

**Séance du mardi 8 novembre
2022
D-2022/358**

Aujourd'hui 8 novembre 2022, à 14h08,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni à Bordeaux, sous la présidence de

Monsieur Pierre HURMIC - Maire

Suspension de séance de 19h49 à 19h58

Etaient Présents :

Monsieur Pierre HURMIC, Madame Claudine BICHET, Monsieur Stéphane PFEIFFER, Madame Camille CHOPLIN, Monsieur Didier JEANJEAN, Madame Delphine JAMET, Monsieur Mathieu HAZOUARD, Madame Harmonie LECERF MEUNIER, Monsieur Amine SMIHI, Madame Sylvie SCHMITT, Monsieur Dimitri BOUTLEUX, Madame Nadia SAADI, Monsieur Bernard G BLANC, Monsieur Olivier CAZAUX, Madame Pascale BOUSQUET-PITT, Monsieur Olivier ESCOTS, Madame Fannie LE BOULANGER, Monsieur Vincent MAURIN, Madame Sylvie JUSTOME, Madame Sandrine JACOTOT, Monsieur Laurent GUILLEMIN, Madame Françoise FREMY, Madame Tiphaine ARDOUIN, Monsieur Baptiste MAURIN, Madame Marie-Claude NOEL, Monsieur Didier CUGY, Madame Véronique GARCIA, Monsieur Patrick PAPADATO, Madame Pascale ROUX, Madame Brigitte BLOCH, Madame Isabelle ACCOCEBERRY, Madame Isabelle FAURE, Monsieur Francis FEYTOUT, Madame Eve DEMANGE, Monsieur Maxime GHESQUIERE, Monsieur Matthieu MANGIN, Monsieur Guillaume MARI, Madame Marie-Julie POULAT, Monsieur Jean-Baptiste THONY, Monsieur Radouane-Cyrille JABER, Monsieur Stéphane GOMOT, Monsieur Marc ETCHEVERRY, Madame Léa ANDRE, Madame Béatrice SABOURET, Monsieur Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, Monsieur Nicolas FLORIAN, Madame Alexandra SIARRI, Madame Anne FAHMY, Madame Géraldine AMOUROUX, Monsieur Marik FETOUH, Monsieur Aziz SKALLI, Monsieur Thomas CAZENAVE, Monsieur Fabien ROBERT, Monsieur Guillaume CHABAN-DELMAS, Monsieur Nicolas PEREIRA, Madame Evelynne CERVANTES-DESCUBES, Monsieur Philippe POUTOU, Madame Myriam ECKERT,

Madame Anne FAHMY présente à partir de 14H42, Monsieur Didier CUGY présent à partir de 16H44, Madame Léa ANDRE présente jusqu'à 17h05, Monsieur Matthieu MANGIN présent jusqu'à 17H30, Monsieur Radouane-Cyrille JABER présent jusqu'à 17H42, Monsieur Thomas CAZENAVE présent jusqu'à 18H00

Excusés :

Madame Céline PAPIN, Monsieur Dominique BOUISSON, Monsieur Bernard-Louis BLANC, Madame Servane CRUSSIÈRE, Madame Charlee DA TOS, Madame Nathalie DELATTRE, Madame Catherine FABRE,

Subventions à divers opérateurs culturels. Autorisation.

Monsieur Bernard G BLANC, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Par délibération D-2022/83 du 29 mars 2022, vous avez autorisé Monsieur le Maire à réserver, au titre de l'exercice en cours, une enveloppe de 4 599 600 € destinée au soutien de nos opérateurs culturels.

Je vous propose aujourd'hui, en complément de ces premières attributions, d'affecter au titre des enveloppes relatives au fonds de soutien à l'innovation ainsi qu'à l'aide à l'émergence et à l'expérimentation les subventions suivantes :

- Ecole de Cirque de Bordeaux : 3 500 €

Organisation de la Nuit du Cirque (événement national) en partenariat avec la ville de Bègles les 11 & 12 novembre. L'école de cirque ouvrira ce week-end dédié aux arts du cirque avec un plateau artistique tout au long de la nuit du 11 novembre, en lien avec la formation professionnelle cirque de l'école, pour entamer avec le public et les artistes une transhumance à travers Bordeaux et rejoindre l'espace Chapitô de Bègles le 12 novembre pour une deuxième journée.

- Victory Rolls : 1 500 €

Organisation de la manifestation « Le dernier festival » aux Vivres de l'art le 02 septembre 2022. L'évènement a pour objectif de promouvoir la scène artistique punk, rock et alternative locale, et de visibiliser la diversité des profils qui la compose. Mise en place de rencontres autour de la place des femmes et les minorités de genre dans l'univers du rock, d'animations théâtrales, de concerts, de dj sets et d'une collecte pour l'association « Féminité sans abris » à destination des personnes en situation de très grande précarité.

- Le Pli : 6 000 €

Soutien pour la réalisation du projet « Pas de commencements, Pas de fin », élaboré avec des travailleurs et travailleuses sociaux de services d'accompagnements éducatifs en milieu ouvert, afin d'offrir des outils d'émancipation à travers la culture et développer une réflexion active sur l'égalité des droits entre filles et garçons. Destiné à un public de jeune âgé de 15 à 19 ans, chaque rencontre invite des participant.e.s à des journées Art&Autodéfense verbale comprenant des échanges avec des artistes, visites guidées et ateliers d'auto-défense. Ce projet est également développé en collaboration avec le CAPC et le Frac Nouvelle-Aquitaine MECA.

- Pour la Peinture : 2 000 €

Soutien pour l'organisation de l'exposition « Welcome to the ball ! » du photographe Xavier Hérault organisée par l'association Pour la peinture. L'exposition se déroulera du 4 au 19 novembre à l'Espace 29. Afin de sensibiliser le public au courant Voguing et aux différentes formes d'expressions présentes dans les balls (costumes, maquillages, défilés, performances, etc), des temps forts seront organisés tels que : vernissage en présence de la vogueuse Jaïa Rose, diffusion du film de Xavier Hérault, présence de l'artiste pour les week-ends pour des visites, performances musicales, etc.

- Zone Fluo : 6 000 €

Soutien d' « Ultra Hotte II », un marché de Noël qui se déroulera à l'Hôtel Ragueneau le 16, 17 et 18 décembre. En proposant un marché de Noël axé autour de la culture maker, ULTRA HOTTE II tend à valoriser les créateur.ice.s ancré.e.s sur le territoire. Grâce à tous les ateliers proposés (création de boules de Noël, atelier d'animation de dessin, etc.), l'évènement aspire à faire naître des vocations et à partager des savoirs auprès des visiteur.euse.s. Au travers d'une ambiance festive, l'évènement permet de questionner les notions de genre en provoquant la rencontre avec une Mère Noël, mais aussi en proposant des contes lus par une Drag Queen ou

une chorale LGBTQI+.

- Maison de la poésie : 4 000€

La Maison de la poésie de Bordeaux diffuse l'art poétique à travers rencontres, ateliers, lecture. Les parcours d'éducation artistique et culturelle, construit avec des auteurs et autrices du territoire bordelais donneront lieu à une édition exceptionnelle du « Printemps des poètes ».

- Art en Production : 4.000€

Après deux spectacles qui ont tourné près de 500 fois, le clown Typhus Bronx retourne à l'enfance dans sa nouvelle création : « Trop près du mur ». Il s'agit de soutenir la création de ce nouvel opus, ainsi que les actions à la rencontre des publics autour des arts du clown.

- Sing Out : 5.000€

Soutien à la deuxième édition du festival WOW, festival visant à la visibilité des artistes femmes et des minorités de genre. Cette deuxième édition aura lieu au marché des douves.

- Compagnie jusqu'à l'aube : 6.500€

Soutien à la création de la pièce de théâtre « Des murs et nos mondes ». Ce projet mêlant théâtre, danse et philosophie associe les habitants de Bacalan autour de la notion de territoire et de frontière.

- Compagnie Léna d'Azy : 5.000€

Projet de création transmédia arts et sciences créé in situ dans les ateliers de l'association situés à Nansouty : installation immersive d'une voute céleste activée par le public.

- La naine rouge : 3.000€

Projet de créations jeune public centrés autour de la lutte contre les discriminations. Un spectacle très jeune public (0-4 ans) « ma carapace se carapate », sera créé in situ dans les espaces dédiés à la petite enfance.

- Corinne Szabo : 5.000€

Conception d'une installation visuelle basée sur une citation de Montaigne destinée à être installée dans la vitrine des essais rue Ste Catherine. Le projet prend appui sur l'œuvre de Montaigne avec des élèves du lycée Montaigne et en lien avec les habitants en proximité.

- Compagnie El Destino : 3.500€

Soutien à la création du spectacle « Ma parole » destiné à créer des ponts entre les cultures et avec tous les publics, en particulier les personnes atteintes de surdit . Ce projet est cr e au Grand-Parc en lien avec les associations sociales et culturelles du territoire.

- Kino Session : 4.000€

Soutien à la reprise des formats « 48h », challenge de cr ation permettant à de jeunes  quipes de tournage de r aliser des courts-m trages en 48h, la diffusion des films donnant lieu à une grande soir e de diffusion sur le campus universitaire.

- Association Festival justice et droits humains : 3.000€

Soutien à la deuxi me  dition du festival « justice et droits humains ». La s lection de films, r alis e par des acteurs du monde judiciaire, porte sur les droits des femmes. Chaque diffusion de film est conclue par un d bat m lant acteurs du monde judiciaire et du milieu cin matographique.

Je vous propose  galement d'attribuer les subventions de fonctionnement compl mentaires suivantes :

- Ensemble Pygmalion : 200 000 €
- Ecole Sup rieure des Beaux-arts de Bordeaux / EBABX : 40 000 €
- Amis de l'h tel de Lalande : 2 503,67 €

De m me, conform ment à la somme r serv e à cet effet dans le cadre de la D cision

Modificative votée le 8 novembre 2022, il convient d'attribuer une subvention de 64 850.59 € à la SASU Théâtre National Bordeaux Aquitaine.

Enfin, il convient d'annuler la subvention de 4 000 € prévue dans le cadre de la délibération D-2022/252 au bénéfice de Peaches & Witches, le projet proposé étant désormais porté par un autre opérateur.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à :

- Attribuer ces subventions, qui seront prélevées sur la ligne budgétaire prévue à cet effet au Budget Primitif 2022, rubrique 30 - nature 65748 (à l'exception de la subvention attribuée à l'EBABX, à imputer sur la nature 657381)
- Signer les conventions correspondantes

ADOPTE A L'UNANIMITE

NON PARTICIPATION AU VOTE DE Messieurs Dimitri BOUTLEUX, Stéphane GOMOT, Baptiste MAURIN, Olivier CAZAUX, Cyrille JABER, Didier JEANJEAN, Nicolas PEREIRA, et Mesdames Marie-Claude NOEL, et Catherine FABRE

Fait et Délibéré à Bordeaux, le 8 novembre 2022

P/EXPEDITION CONFORME,

Monsieur Bernard G BLANC

**CONVENTION VILLE DE BORDEAUX – EPCC ECOLE SUPERIEURE DES BEAUX ARTS DE
BORDEAUX / EBABX**

Entre

La Ville de Bordeaux, représentée par son Maire Monsieur Pierre Hurmic, habilité aux fins des présentes par délibération D-2021/34 du Conseil Municipal en date du 26 janvier 2021 reçue en Préfecture le 10 février 2021 et par délibération D-2022/... du Conseil Municipal en date du 8 novembre 2022 reçue en Préfecture le ... novembre 2022

Et

L'EPCC Ecole supérieure des beaux-arts de Bordeaux / EBABX, représenté par son Directeur Monsieur Dominique Pasqualini

Il a été convenu :

ARTICLE 1 – OBJET DE LA CONVENTION

La participation de la Ville de Bordeaux pour l'année 2022 est majorée de la somme de 40 000 euros, cette subvention constituant un soutien de fonctionnement complémentaire.

ARTICLE 2 – CHARGES ET CONDITIONS

L'EPCC Ecole supérieure des beaux-arts de Bordeaux / EBABX s'engage sur simple demande de la Ville de Bordeaux, à fournir tous les justificatifs nécessaires à la parfaite vérification de l'utilisation de la subvention octroyée.

ARTICLE 3 – VERSEMENT DES FONDS

Cette somme sera versée en une tranche unique, sur les crédits ouverts à cette fin sur l'exercice 2022.

ARTICLE 4 – COMPETENCE JURIDICTIONNELLE

Tous litiges relatifs à l'interprétation ou à l'exécution des présentes seront soumis, en tant que besoin, aux juridictions compétentes siégeant à Bordeaux.

ARTICLE 5 - ELECTION DE DOMICILE

Pour l'exécution des présentes, les parties déclarent faire élection de domicile :

- Pour la Ville de Bordeaux, Hôtel de Ville, place Pey Berland - 33000 Bordeaux
- Pour L'EPCC Ecole supérieure des beaux-arts de Bordeaux / EBABX en son siège social

Fait à Bordeaux en 2 exemplaires, le

Monsieur Bernard G Blanc
Adjoint au maire

Pour l'Association, Le Directeur

Entre

La Ville de Bordeaux, représentée par son Maire Monsieur Pierre Hurmic, habilité aux fins des présentes par délibération D-2021/34 du Conseil Municipal en date du 26 janvier 2021 reçue en Préfecture le 10 février 2021 et par délibération D-2022/... du Conseil Municipal en date du 8 novembre 2022 reçue en Préfecture le ... novembre 2022

Et

L'association Ensemble Pygmalion, représentée par son Président Monsieur Thierry Clementz

Il a été convenu :

ARTICLE 1 – OBJET DE LA CONVENTION

La participation de la Ville de Bordeaux pour l'année 2022 est majorée de la somme de 200 000 euros.

Cette subvention constitue un soutien au développement et à la production du projet Pulsations porté par l'Ensemble Pygmalion dirigé par Raphaël Pichon, dont la prochaine édition se tiendra à Bordeaux en 2023 et dont les objectifs et actions artistiques et citoyennes sur le territoire bordelais nécessitent un accompagnement accru en production et en frais de structure.

ARTICLE 2 – CHARGES ET CONDITIONS

L'association s'engage sur simple demande de la Ville de Bordeaux, à fournir tous les justificatifs nécessaires à la parfaite vérification de l'utilisation de la subvention octroyée.

ARTICLE 3 – VERSEMENT DES FONDS

Cette somme sera versée en une tranche unique, sur les crédits ouverts à cette fin sur l'exercice 2022.

ARTICLE 4 – COMPETENCE JURIDICTIONNELLE

Tous litiges relatifs à l'interprétation ou à l'exécution des présentes seront soumis, en tant que besoin, aux juridictions compétentes siégeant à Bordeaux.

ARTICLE 5 - ELECTION DE DOMICILE

Pour l'exécution des présentes, les parties déclarent faire élection de domicile :

- Pour la Ville de Bordeaux, Hôtel de Ville, place Pey Berland - 33000 Bordeaux
- Pour l'association en son siège social

Fait à Bordeaux en 2 exemplaires, le

Monsieur Bernard G Blanc
Adjoint au maire

Pour l'Association, Le Président

CONVENTION VILLE DE BORDEAUX – SASU THEATRE NATIONAL BORDEAUX AQUITAINE – AVENANT N° 1

Entre

La Ville de Bordeaux, représentée par son Maire Monsieur Pierre Hurmic, habilité aux fins des présentes par délibération D-2021/34 du Conseil Municipal en date du 26 janvier 2021 reçue en Préfecture le 10 février 2021 et par délibération D-..... du Conseil Municipal en date du 8 novembre 2022, reçue en préfecture le ... novembre 2022

Et

La SASU Théâtre National Bordeaux Aquitaine, représentée par sa présidente Madame Catherine Marnas

Il a été convenu :

Article unique

La participation de la Ville de Bordeaux pour l'année 2022, telle que définie à l'article 2 de la convention établie pour l'exercice en cours, est majorée de la somme de 64 850.59 euros.

Cette somme correspond au montant des fluides facturés par la Ville de Bordeaux au titre des locaux mis à disposition.

Cette participation sera créditée au bénéfice de cette structure en une tranche unique.

Fait à Bordeaux en 2 exemplaires, le

Monsieur Bernard G Blanc
Adjoint au maire

Pour la SASU, La Présidente